MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE GREFFIER PRINCIPAL DU CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES

Session du 7 septembre 2023

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.
Cocher la ou les cases correspondant à votre situation

ÉPREUVE ÉCRITE ADMISSIBILITÉ

Durée : 1h30 ; coefficient 2

L'épreuve écrite d'admissibilité se compose de deux parties :
1° Au choix du candidat après communication des sujets, une question ou une mise en situation portant soit sur la procédure civile et prud'homale, soit sur la procédure pénale ;
2° Une question ou une mise en situation portant sur les ressources humaines, l'encadrement, l'organisation et/ou le fonctionnement des services d'une juridiction ou des services administratifs régionaux.

ÉTAT CIVIL

❐ **Monsieur** ❐ **Madame**

Votre nom de naissance :
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre nom d'usage :
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre prénom :
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

Votre date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance

N° département

DOM-COM ou pays étranger

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? ❒ oui ❒ non

Si non, précisez votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? ❒ oui ❒ non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard à la date de l'épreuve écrite soit au jeudi 7 septembre 2023.**

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

Rue,avenue... :

Code postal :

Commune :

Pays :

Vous pouvez préciser :

- vos coordonnées téléphoniques

Domicile :

Travail :

Portable :

Votre adresse électronique : ____________________

SITUATION PERSONNELLE

Etes-vous travailleur handicapé ? ❒ oui ❒ non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? ❒ oui ❒ non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le **certificat médical en annexe 6** complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (*exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandis...*).
Le certificat médical doit avoir été établi **moins de six mois avant le déroulement des épreuves** et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le mercredi 16 août 2023.**

SITUATION ADMINISTRATIVE

Précisez votre situation actuelle :

- ❒ fonctionnaire de l'Etat
- ❒ fonctionnaire territorial
- ❒ fonctionnaire hospitalier
- ❒ militaire
- ❒ autre – précisez : .....

❒ titulaire

❒ non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)

Date d'entrée dans la fonction publique
__/__/____

Si vous êtes fonctionnaire, quel est votre grade actuel ?

Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?

Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :

Rue, avenue... :

Code postal :

Commune :

Pays :

***Attention** : les candidats à cet examen professionnel doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.*

L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer de nouvelles responsabilités, ses motivations et ses qualités personnelles.
L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, **au plus tard le jeudi 2 novembre 2023**, date impérative, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ? ❒ oui ❒ non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

❒ BAC, ...
❒ BAC + 2
❒ BAC +3
❒ BAC +4
❒ BAC +5 et plus
❒ BEP, CAP, BEPC
❒ Sans diplôme
❒ Autre : .....

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite :

- ❒ Cour d'appel d'Agen
- ❒ Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- ❒ Cour d'appel d'Amiens
- ❒ Cour d'appel d'Angers
- ❒ Cour d'appel de Basse-Terre
- ❒ Cour d'appel de Bastia
- ❒ Cour d'appel de Besançon
- ❒ Cour d'appel de Bordeaux
- ❒ Cour d'appel de Bourges
- ❒ Cour d'appel de Caen
- ❒ Cour d'appel de Cayenne

- ❑ Cour d'appel de Chambéry
- ❑ Cour d'appel de Colmar
- ❑ Cour d'appel de Dijon
- ❑ Cour d'appel de Douai
- ❑ Cour d'appel de Fort-de-France
- ❑ Cour d'appel de Grenoble
- ❑ Cour d'appel de Limoges
- ❑ Cour d'appel de Lyon
- ❑ Chambre d'appel de Mamoudzou
- ❑ Cour d'appel de Metz
- ❑ Cour d'appel de Montpellier
- ❑ Cour d'appel de Nancy
- ❑ Cour d'appel de Nîmes
- ❑ Cour d'appel de Nouméa
- ❑ Cour d'appel d'Orléans
- ❑ Cour d'appel de Papeete
- ❑ Cour d'appel de Paris
- ❑ Cour d'appel de Pau
- ❑ Cour d'appel de Poitiers
- ❑ Cour d'appel de Reims
- ❑ Cour d'appel de Rennes
- ❑ Cour d'appel de Riom
- ❑ Cour d'appel de Rouen
- ❑ Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion
- ❑ Tribunal supérieur d'appel Saint-Pierre et Miquelon
- ❑ Cour d'appel de Toulouse
- ❑ Cour d'appel de Versailles

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard **le lundi 26 juin 2023**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :